

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Développement des Grands Projets
04.13.31.22.37

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI****OBJET : Contribution financière du Département au programme d'actions 2019 de
l'Etablissement public Euroméditerranée.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'aménagement du territoire-Marseille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'opération Euroméditerranée, sur un périmètre de 480 hectares, devrait permettre à l'horizon 2030 de créer ou réhabiliter 8 000 logements supplémentaires, d'accueillir 30 000 nouveaux habitants et de générer 15 000 emplois supplémentaires.

Dans le cadre de protocoles financiers, l'État et les collectivités ont participé au programme global de l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée (EPAEM) à hauteur de 579,47 M€ répartis de la manière suivante :

- État : 234,88 M€(41 %)
- Ville de Marseille : 137,08 M€(24 %)
- Région : 74,72M€(13 %)
- Département: 74,72 M€(13 %)
- Communauté urbaine MPM, puis Métropole Aix Marseille: 58,07 M€(10 %).

Par délibération du 14 décembre 2018, le Département a décidé d'approuver un nouveau protocole-cadre de partenariat n°V pour l'extension d'Euroméditerranée (2011-2030) et un contrat de projet d'aménagement pour la phase 1bis (2019-2030).

Ce protocole-cadre vise à actualiser la vision stratégique du projet, à fixer le programme d'ensemble de l'extension de l'opération et à définir les actions à mener, leur financement et les modalités de leur mise en œuvre.

Le coût global de cette phase 1bis est fixé à 220,7 M€et nécessite un financement public de 98,5 M€répartis comme suit:

- État : 32,80 M€(33,3 %)
- Métropole AMP : 21,08 M€(21,4 %)
- Région : 14,87 M€(15,1 %)
- Département : 14,87 M€(15,1 %)

- Ville de Marseille : 14,87 M€(15,1 %)

L'engagement total du Département à l'opération Euroméditerranée s'élève ainsi à ce jour à 89,6 M€

L'application de ces protocoles de partenariat fait l'objet de programmes d'actions annuels.

Le budget 2019 voté le 22 novembre 2018 par le Conseil d'administration de l'EPAEM représente 70,2 M€ en autorisations de programmes et 65,8 M€ en crédits de paiement. Il permettra principalement la mise en œuvre d'opérations d'aménagement sur les ZAC Littorale, Saint Charles et CIMED, la poursuite des acquisitions foncières pour la réalisation du Parc Bougainville, ainsi que des actions de rénovation urbaine.

La participation financière du Département au programme d'actions 2019 de l'EPAEM est sollicitée à hauteur de 2,975 M€ au titre du protocole extension-phase 1bis, sur la base de la convention financière jointe en annexe.

Ce rapport n'a pas d'incidence financière, l'engagement comptable de l'opération ayant déjà été effectué.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL